

Une nouvelle tarification conventionnée avec la CAF

A partir du 01 janvier 2025, l'association conventionne avec la CAF une aide à l'accessibilité financière des familles pour l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire.

Cette aide que va percevoir l'association est conditionnée à l'application de tarifs horaire plafonnés par la CAF pour les 3 premières tranches de QF (0-900). Les repas, ainsi que les goûters et les petits déjeuners, doivent être inclus dans les tarifs.

Par cette nouvelle tarification, l'association souhaite rendre l'accueil de loisirs plus accessible aux familles, tout en tenant compte de l'augmentation des charges liées à l'activité.

Quotient familiaux CAF (prix repas/goûter inclus)	Tarifs horaire	*Accueil matin et soir (Tarifs au quart d'heure)	Journée avec repas (09h-17h)	Matinée ou Après midi avec repas (09h-14h) ou (12h-17h)	Matinée ou Après midi sans repas (09h-12h) ou (14h-17h)
0-500	1.06€	0.26€	8.48€	5.30€	3.18€
501-700	1.38€	0.34€	11.04€	6.90€	4.14€
701-900	1.68€	0.42€	13.44€	8.40€	5.04€
901-1100	2.10€	0.52€	16.80€	10.50€	6.30€
1101-1300	2.15€	0.53€	17.20€	10.75€	6.45€
1301-1500	2.20€	0.55€	17.60€	11€	6.60€
1501+	2.25€	0.56€	18€	11.25€	6.75€
Hors commune			+7€	+3.50€	
Familles nombreuses (à partir de 3 enfants inscrits à l'accueil de loisirs)			Réduction de 0.70€/enfant	Réduction de 0.35€/enfant	

Quelques précisions...

- *Horaire accueil matin : 07h30 - 08h45 / Horaire accueil soir : 17h15 - 18h30, la facturation se fait au quart d'heure.
- L'accueil du matin : 08h45-09h et l'accueil du soir : 17h-17h15 sont des temps pour amener ou récupérer son enfant sans tarification.
- Un supplément de 2€ sera appliqué pour toute sortie nécessitant un déplacement en car.
- Le quotient familial appliqué sera celui de Janvier 2025 (disponible à partir du 01/02/2025)

